



Commune de Réau

Canton de Combs-la-Ville
Département de Seine-et-Marne

DEL n°2026/026

Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Réau, sous la présidence de Monsieur Alain AUZET, Maire de REAU.

Date de convocation :	22/04/2026	Nombre de conseillers municipaux : 19		
Date d'affichage :	22/04/2026	En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
Présents : (16) Mmes ARZUR Elodie, BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, PADUA Elisabeth, VIMONT Isabelle. MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, CORMIER Stéphane, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Laurent, MARTIAL Pierre-Louis, ROSSIT Alexandre, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan. Absents excusés : (00) Absents : (00) Représentées : (03) Mme LETACHE Angélique par Mme Nathalie KLECZINSKI, Mme PADUA Virginie par Mme Elisabeth PADUA, Mme Florence PROFFIT par M. Sébastien LEQUERTIER.				
Secrétaire de séance : Mme Nathalie KLECZINSKI				

Objet : TAUX DES TAXES 2026

Depuis l'année 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (18%) est transféré aux communes.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025/011 du 14/04/2025, le Conseil Municipal avait fixé pour l'année 2025, les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	33.30 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	37.00%
Taxe d'habitation	7,70 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par :

POUR 19 voix
CONTRE..... 00 voix
ABSTENTION..... 00 voix

- DE MAINTENIR le taux d'imposition de 2025 pour l'année 2026 comme indiqué ci-dessous :

Taxe sur les propriétés bâties	33,30 %
Taxe sur les propriétés non bâties	37,00 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	7,70 %

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
En Mairie le 29 avril 2026

Le Secrétaire de séance
Nathalie KLECZINSKI

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 077-217703842-20260429-DEL_2026_026-DE

Le Maire
Alain AUZET

